

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 07 octobre 2025

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2025

Début de la séance : 20h30

Étaient présents : 08

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, CHEMINADE Monique, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric

Pouvoirs : de BLANCHARD Emmanuel à BARBIER Mathieu – de BRUTSAERT Gwënaëlle à MARCHAL Sylvain - de DRON Rachel à HERPIN Julien - de MÉMAIN Martine à CHEMINADE Monique

Était absent : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : HERPIN Julien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2025
- Lotissement Les Shetlands : choix du devis pour aménagement des espaces verts
- Signature d'une convention de servitude avec DEV'ENR
- Signature de trois conventions de servitudes avec ENEDIS
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 02 septembre 2025

2. Lotissement Les Shetlands : choix du devis pour aménagement des espaces verts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes offres reçues pour l'aménagement des espaces verts au lotissement communal « Les Shetlands ».

Après analyse des différentes propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de retenir le devis de l'entreprise THENAULT LEBROT PAYSAGE à Saint Jean d'Angély d'un montant total de 8 746.84 € HT pour la fourniture et la plantation des végétaux

- d'autoriser le Maire à signer le devis et tous documents concernant ce dossier

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

3. Signature d'une convention de servitude avec DEV'ENR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'une centrale photovoltaïque en ombrières au terrain de moto-cross du Puy de Poursay par la SPV DEV'ENR 16, il y a lieu de signer un acte notarié concernant la constitution de servitudes pour la parcelle cadastrée section ZV n°49

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'acte à signer avec la Société SPV DEV'ENR 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte de constitution de servitudes sur la parcelle ZV n°49 avec la Société SPV DEV'ENR 16 ainsi que tous documents relatifs à cette décision et ce dossier

4. Signature de trois conventions de servitudes avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent :

- emprunter les parcelles communales cadastrées section ZO n° 36 et n° 37 au lieu-dit 'Plantis des Rocs » et la parcelle cadastrée section ZO n° 26 au lieu-dit « Bois de La Laigne » pour le remplacement et l'implantation d'un support en limite.
- prévoir le passage d'un câble électrique haute tension 20 Kv en souterrain sur le chemin rural « Plantis des Rocs » sur environ 250 mètres

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de signer des conventions de servitudes avec ENEDIS pour ces 3 points et donne lecture du projet de conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour les parcelles ZO n° 26, ZO n° 36 et n° 37, et pour le chemin rural « Plantis des Rocs »

Questions diverses

- Informations sur le contrôle des assainissements individuels

Manifestations à venir

12 octobre : course de lévriers

25 octobre : Trail Angérien

25 octobre : repas à La Mazérienne

Séance levée à 21h53

Le secrétaire de séance,
Julien HERPIN

Le Maire,
Sylvain MARCHAL